

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 28 juin 2016 de M^{mes} et MM. Alia Chaker Mangeat, Marie Barbey-Chappuis, Anne Carron, Fabienne Beaud, Souheil Sayegh, Jean-Charles Lathion, Jean-Luc von Arx, Lionel Ricou, Sami Gashi et Alain de Kalbermatten: «Pour une ouverture des bibliothèques municipales le dimanche».

Rapport de M. Sylvain Thévoz.

La motion M-1239 a été renvoyée à la commission des arts et de la culture lors de la séance plénière du Conseil municipal du 7 mars 2017. La commission s'est réunie sous les présidences de M. Tobias Schnebli et M^{me} Marie-Pierre Theubet les 10 avril, 4 septembre et 2 octobre 2017 et les 8 janvier, 19 février et 23 avril 2018. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Nour Zumofen, M. Philippe Berger et M^{me} Pauline Brandt; qu'il et elles soient ici chaleureusement remercié-e-s pour la qualité de leur travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- que l'accès à l'éducation et aux documents proposés au sein des bibliothèques municipales doit être possible pour tous et en tout temps;
- que les horaires d'ouverture des bibliothèques municipales en semaine ne sont pas nécessairement compatibles avec un emploi à plein temps;
- qu'il est du devoir de la Ville de Genève de satisfaire les 100 000 Genevoises et Genevois actuellement titulaires d'une carte de bibliothèque et empruntant régulièrement des documents;
- qu'en 2015, il y a eu plus de 1 million de prêts;
- que les bibliothèques de l'Université de Genève sont ouvertes la plupart des dimanches de l'année et connaissent une fréquentation importante;
- l'expérience d'ouverture «sept jours sur sept» des bibliothèques de Bâle-Campagne;
- que le dimanche, jour de loisirs pour les familles, doit offrir des activités diversifiées sur les plans sportif, éducatif et culturel;
- que les bibliothèques sont un véritable lieu de vie et permettent un accès à tous à la culture,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de présenter au Conseil municipal un rapport sur l’opportunité d’étendre l’ouverture des bibliothèques municipales de la Ville de Genève, ou certaines d’entre elles, le dimanche selon un horaire à définir;
- de conduire rapidement une expérience pilote sur une période de plusieurs mois avec la Bibliothèque de la Cité;
- d’étudier les implications financières et en personnel d’une telle extension des horaires d’ouverture, en envisageant notamment la possibilité d’engager des étudiants pour le travail dominical.

Séance du 10 avril 2017

Audition de M^{me} Alia Chaker Mangeat, motionnaire

Pour la motionnaire, cette motion souhaite revoir les horaires d’ouverture des bibliothèques municipales. Les importants travaux réalisés en 2015 ont magnifié la Bibliothèque de la Cité. La fréquentation des bibliothèques municipale est importante. A ce jour, plus de 100 000 personnes empruntent régulièrement des documents, pour un nombre total d’emprunts annuels qui dépasse 1 million. Les horaires d’ouverture des bibliothèques municipales en Ville de Genève sont pourtant disparates. La principale bibliothèque, celle de la Cité, dont les horaires sont les plus larges actuellement, est ouverte du mardi au vendredi de 10 h à 19 h, et le samedi de 10 h à 17 h.

Le dépôt de cette motion a été décidé suite au constat de changements sociaux. Aujourd’hui, 30% des familles sont monoparentales. Pour les 70% restantes, les deux parents poursuivent le plus souvent une activité professionnelle. Depuis 2015, les enfants sont scolarisés le mercredi matin. Les moyens d’accéder à la bibliothèque deviennent donc très restrictifs pour des familles dont les enfants sont scolarisés et dont les deux parents travaillent. La classe moyenne bénéficie d’un pouvoir d’achat de plus en plus limité. Les bibliothèques représentent l’une des rares activités culturelles accessibles à tous, de manière gratuite. De nombreuses expériences d’ouverture dominicale des bibliothèques sont réussies à l’échelle nationale ou internationale. Par exemple, celle de la bibliothèque municipale de Bâle-Campagne, à Liestal, ouverte les dimanches depuis plus de seize ans. Le jour de fréquentation le plus élevée? – le dimanche. Cette motion demande au Conseil administratif de présenter au Conseil municipal un rapport sur l’opportunité d’étendre l’ouverture des bibliothèques municipales de la Ville de Genève, ou certaines d’entre elles, le dimanche selon un horaire à définir. Cela laisse une bonne marge de manœuvre au Conseil administratif. Une enquête par sondage est en cours sur les besoins des usagères et usagers. Les auditions au cours desquelles les conclusions seront présentées permettront d’informer les commissaires quant à la manière d’élargir les horaires des bibliothèques. Il serait envisageable d’imaginer une expérience pilote ou que l’ouverture dominicale soit

limitée à la saison d'hiver, par exemple. Les modalités de mise en œuvre de cette motion seront établies en concertation avec le personnel des bibliothèques.

Un commissaire demande une estimation des coûts, au niveau du personnel, de l'élargissement des horaires d'ouverture.

La motionnaire répond qu'elle a pris connaissance de contrats avec des compensations financières, et ignore s'il existe des contrats avec des compensations en jours de congé.

D'autre part, elle ignore les coûts que pourrait impliquer l'ouverture dominicale d'une ou plusieurs bibliothèques municipales. La motion demande justement au Conseil administratif de fournir une telle estimation. Il est tout à fait envisageable d'imaginer que, le dimanche, les bibliothèques proposent des prestations moins étendues qu'en semaine. Elle explique qu'il existe deux types de bibliothécaires: ceux qui ont suivi une formation HES d'une part, avec un salaire annuel entre 68 000 francs et 96 000 francs (classe H), qui devrait être majoré en cas de travail dominical, et ceux qui ont suivi une formation avec CFC d'autre part, et qu'il serait moins coûteux de solliciter le dimanche.

Un commissaire relate son expérience de la fréquentation de bibliothèques aux horaires plus étendus, au Etats-Unis notamment, et informe que les services de prêts sont souvent automatisés. Lorsque l'on y trouve du personnel, il est à demi-qualifié et moins coûteux, ce qui tend selon lui à déprécier le métier de bibliothécaire. Dès lors, il demande si cette motion compte poursuivre la configuration de bibliothèques munies de dispositifs automatisés et/ou comptant un personnel peu qualifié.

La motionnaire considère que les personnes qui ont suivi une formation CFC sont tout à fait en mesure d'offrir des prestations de qualité.

M. Lathion intervient en tant que motionnaire et déclare que cette proposition d'ouverture dominicale des bibliothèques municipales est importante d'un point de vue culturel, mais aussi social. La Bibliothèque de la Cité est fortement fréquentée le samedi. Elle devrait donc automatiquement l'être également le dimanche. A travers cette motion, il s'agit de favoriser le vivre ensemble des personnes qui auront du plaisir à fréquenter ces lieux.

Un commissaire remarque qu'hormis la Bibliothèque de la Cité, les autres bibliothèques de quartier présentent des horaires d'ouverture extrêmement réduits, et demande s'il s'agit d'une conséquence de problèmes de moyens, de fréquentation ou de personnel.

La motionnaire confirme que les horaires sont plus réduits et inégaux selon les bibliothèques, raison pour laquelle elle a mentionné la Bibliothèque de la Cité qui, à ce jour, présente l'horaire le plus large. Ces horaires réduits correspondent à des problèmes en termes de moyens.

Un commissaire demande si la motion concernerait également les bibliothèques des quartiers ou si elle s'appliquerait uniquement à la Bibliothèque de la Cité.

La motionnaire répond que la motion demeure ouverte sur cette question. A titre personnel, elle estime qu'il serait souhaitable de viser la Bibliothèque de la Cité puisqu'il s'agit de la plus grande bibliothèque municipale de la Ville, qu'elle est située au centre-ville, et qu'elle présente le plus grand nombre de documents à emprunter. Une telle configuration permettrait de limiter les coûts supplémentaires liés à l'ouverture dominicale. Il s'agit là de son point de vue. Il ne repose pas sur les conclusions d'une étude.

Un commissaire relève que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) a discuté des problèmes de remplacements dans le domaine de la petite enfance, et se demande si l'ouverture dominicale des bibliothèques ne risque pas d'engendrer le même type de problématiques au niveau des conditions de travail des bibliothécaires.

La motionnaire pense que le magistrat défendra le fait que l'ouverture dominicale ne suscite pas de problèmes au niveau du personnel des bibliothèques. Elle invite toutefois les commissaires à interroger le magistrat sur cette question lors de son audition.

Une commissaire se souvient de la présentation d'une étude sur les publics des bibliothèques par M. Kanaan et ses services quelques mois plus tôt. Ne l'ayant pas relue récemment, elle demande s'il pourrait s'avérer pertinent d'en reprendre connaissance dans le cadre de l'étude de cette motion.

Une commissaire relève que les motionnaires ont également soulevé la dimension sociale de l'ouverture dominicale des bibliothèques municipales. Le texte de la motion ne s'étend pas sur cette dimension (par ex. manque d'espace pour faire les devoirs, activités sur l'apprentissage de la lecture, etc.). Il serait intéressant d'approfondir davantage cette dimension sociale et de voir dans quelle mesure il est possible de diversifier les publics.

La motionnaire souligne le caractère non exhaustif des considérants énumérés dans la motion et note que la dimension sociale peut être comprise dans le considérant selon lequel «le dimanche, jour de loisirs pour les familles, doit offrir des activités diversifiées sur les plans sportif, éducatif et culturel». La Bibliothèque de la Cité présente l'avantage de proposer des livres en langues étrangères, ce qui permet d'ouvrir l'accès à la culture aux étrangers notamment.

Le président rappelle que la commission du personnel des bibliothèques a demandé à être auditionnée dans le cadre de cette motion. Il semble d'usage d'auditionner en premier lieu le magistrat et la cheffe de service à la direction des

bibliothèques municipales de la Ville de Genève. Il constate qu'à l'unanimité les commissaires sont en faveur d'une audition conjointe de M^{me} Véronique Pürro, cheffe du Service des bibliothèques municipales, et de M. Sami Kanaan.

Le président met également au vote la proposition d'auditionner ensuite la commission du personnel des bibliothèques. Cette audition est acceptée par 11 oui (2 MCG, 1 UDC, 2 LR, 2 DC, 1 Ve, 3 S) contre 2 non (EàG) et 2 abstentions (LR, S).

Séance du 4 septembre 2017

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport, accompagné de ses collaboratrices M^{mes} Bachmann, directrice du département de la culture et du sport, Carole Maystre, collaboratrice scientifique, Véronique Pürro, cheffe du Service des bibliothèques municipales, et de son collaborateur M. Thomas Wenger, chargé de projets

M. Kanaan annonce que lui-même et ses collaborateurs sont ici pour présenter les résultats de l'enquête sur les usagers et les non-usagers des bibliothèques. Il rappelle qu'il était venu en novembre 2016 à la commission des arts et de la culture (CARTS) présenter le lancement de cette enquête sur les bibliothèques, ses motivations principales et ses objectifs. Les résultats sont maintenant disponibles.

M^{me} Maystre se propose de restituer auprès des commissaires quelques-uns des résultats principaux de cette étude sur les usages des bibliothèques du département de la culture et du sport (DCS). Elle se focalisera d'abord brièvement sur le contexte, le périmètre d'action et la méthodologie de l'enquête, avant de se concentrer plus longuement sur ses résultats principaux. Elle passe en revue les points évoqués dans la présentation Powerpoint s'intéressant aux différents points qu'elle a indiqué vouloir aborder (cf. dossier Powerpoint pp. 1-31).

M^{me} Bachmann indique que l'étude vient d'être mise en ligne. La version intégrale est assez volumineuse, mais la présentation Powerpoint qui vient d'être projetée (cf. dossier Powerpoint pp. 1-31) en montre bien les points saillants pour les deux bibliothèques: bibliothèque municipale (BM) et bibliothèque spécialisée (BSP). Si l'on veut qu'une telle étude soit vecteur de changement, il faut que tous les personnels des bibliothèques soient intégrés dans le travail d'appropriation des résultats, pas uniquement les directrices et directeurs. Le DCS avait reçu en mai une préétude de l'institut Link qui avait fait l'objet d'une discussion avec les directeurs et directrices des institutions concernées. Sur cette base, Link a pu finaliser son rapport avant que cette étude et ses résultats ne soient présentés à la commission des bibliothèques et à la commission des personnels des bibliothèques municipales.

Aujourd'hui, cette étude est présentée en primeur à la CARTS. Le magistrat l'enverra ensuite à tout le personnel des BM et des BSP. Le magistrat va inviter les personnes susmentionnées à prendre connaissance des résultats de l'étude et à réfléchir à des pistes d'améliorations pour leurs bibliothèques respectives. Ensuite, des présentations destinées au personnel auront lieu. Elles prendront une forme sans doute similaire à celle qui vient d'avoir lieu.

Entre-temps le DCS cherchera à rassembler les différentes pistes de réflexion et les propositions d'améliorations avancées par le personnel, pistes et propositions qui auront par la suite vocations à nourrir le colloque des bibliothèques qui aura lieu le 9 novembre. M. Wenger est chargé de l'organiser. Lors de ce colloque, une matinée sera consacrée à étudier, avec le personnel, les différentes pistes d'améliorations proposées et à les discuter lors de tables rondes. Fort de cette base, il reviendra ensuite au DCS de dégager des points convergents qui seront destinés à être mis en œuvre.

M^{me} Bachmann évoque par exemple la prise en compte possible des suggestions en ce qui concerne les horaires d'ouverture, qui n'étaient pas forcément celles attendues par le DCS. A ce titre, ce qui ressort en premier lieu des préoccupations des usagers, c'est la question de l'ouverture du lundi, et non le week-end. En seconde place se pose la question du prolongement des horaires en soirée, surtout pour la population étudiante. En troisième place émerge la question des horaires réduits pendant les vacances. Ce point de préoccupation touche encore une fois surtout les usagers jeunes, qui ont besoin de pouvoir étudier durant cette période.

Cette étude ne s'est pas intéressée à la catégorie des usagers qui n'empruntent pas et que l'on peut qualifier de «séjourneurs». Il s'agit, la plupart du temps, de jeunes ou de personnes âgées qui fréquentent la bibliothèque pour lire un journal, travailler, ou simplement y passer un moment. Les besoins des séjourneurs sont également légitimes. En accord avec les directrices et directeurs des bibliothèques, cette problématique sera davantage creusée. Cela est nécessaire pour que les bibliothèques puissent faire face à des attentes liées à des usages réels très différents. Il devient très dur de gérer la diversité d'usages de ces espaces.

Pour M. Kanaan, on peut globalement déduire quelques éléments principaux des résultats. L'étude a permis de constater que plusieurs BSP étaient méconues du grand public. Cela est en train d'évoluer. D'autres BSP sont cependant fort connues et fréquentées, notamment la Bibliothèque d'art et d'archéologie (BAA). Les étudiants apprécient l'endroit. Ils peuvent y travailler dans d'excellentes conditions. Malgré des préoccupations et des envies de changements, le taux de satisfaction élevé des usagers concernant les prestations au sens large est une excellente nouvelle. Le conseil au lectorat qu'on trouve dans les bibliothèques les distingue de ce que l'on peut trouver par exemple sur des plateformes de ventes en ligne. L'âge moyen des usagers des BM est relativement

avancé: 51 ans. Il s'agit d'un sujet à creuser. L'âge moyen des usagers des BSP est logiquement plus jeune, étant donné que cette catégorie est composée pour une large part d'étudiants et de doctorants.

S'il y a un changement à faire au niveau des horaires, c'est l'ouverture des bibliothèques le lundi, et non le dimanche comme le propose la motion précitée. La prolongation des horaires d'ouvertures durant la journée a aussi été évoquée par des usagers, et demande à être analysée plus finement. L'enquête sur les séjourneurs pourrait cependant peut-être rééquilibrer les préoccupations en faveur d'une ouverture le dimanche, relevant cependant que avec cette catégorie en question, on n'est plus à proprement parler dans le domaine des missions premières des bibliothèques. Le besoin des familles pour des espaces gratuits avec des activités pertinentes proposées durant les week-ends est déjà en partie rempli par le Musée d'art et d'histoire (MAH) ou le Muséum. Une ouverture des bibliothèques le dimanche pour ce genre d'activités serait probablement plébiscitée par les familles, mais on entre là dans la question de la priorité des ressources. Ce qui sort en premier chez les usagers et les non-usagers, et ce de manière très nette, n'est pas la question de l'ouverture le dimanche, mais bien de l'ouverture le lundi. Il y a, au niveau des services offerts par les bibliothèques, une communication accrue à faire pour attirer le public cible des non-usagers.

Un commissaire souhaite revenir à la question de la méthodologie de l'enquête en question qu'il trouve questionnable en un point. Il évoque à ce titre les résultats de la p. 21 (cf. dossier Powerpoint), où il apparaît que la préoccupation principale des usagers et non-usagers est la possibilité d'ouvrir les lundis et non les dimanches. Il déclare cependant que si l'on avait demandé aux gens directement s'ils étaient favorables à l'ouverture les dimanches ils auraient probablement répondu oui à 99%. Il signale ne pas vouloir mettre en doute le sérieux de l'enquête ni ses résultats, mais s'interroge sur ce point précis. Il demande ensuite aux intervenant-e-s s'il serait possible d'inclure l'ouverture du dimanche au niveau du statut du personnel, et si cela engendrerait des surcoûts salariaux.

M. Kanaan répond qu'il faut faire attention dans ce genre d'études de ne pas énumérer des propositions de nouvelles prestations si elles ne sont pas réellement demandées par la population concernée. Le but consiste ici à savoir quels sont les vrais besoins, non à en susciter de nouveaux. Il a été critiqué par le personnel des bibliothèques pour avoir été trop favorable initialement à l'ouverture du dimanche. Cela montre à ses yeux qu'il n'y a pas de biais défavorable au sein de la direction du DCS. Concernant les implications salariales et légales d'une éventuelle ouverture le dimanche, il rappelle que le DCS fonctionne largement le dimanche. Les centres sportifs et les musées sont ouverts ce jour-là. En plus de la nécessité d'avoir du personnel le dimanche, cela engendre des surcoûts. Cela coûte plus cher que le lundi, par exemple. Il s'agit ici d'une question de priorités. Si les moyens étaient illimités, les bibliothèques seraient ouvertes le dimanche et

le lundi. Ne voyant pas des budgets illimités être attribués au DCS, la question du choix et de la hiérarchisation des priorités se pose de façon primordiale.

M^{me} Bachmann indique que l'enjeu a été abordé de savoir comment poser la question le plus justement possible, de manière que les usagers et non-usagers souhaitant par exemple une ouverture des bibliothèques le dimanche puissent manifester ce souhait, mais sans créer un effet d'aubaine qui fausserait également la chose si ce souhait n'était pas à la base ressenti comme prioritaire ou important. Cette discussion a été menée avec l'institut Link, qui est très expérimenté pour ce genre d'enquête et qui n'avait aucun biais de départ sur cette question.

M^{me} Maystre précise qu'en effet ils ont été très attentifs au biais d'acceptation. Pour rappel, un tel biais se manifeste lorsque les personnes interrogées se disent que ça peut être bien de répondre oui à une proposition, alors qu'ils ne se sont pas véritablement posé la question de savoir si cette proposition est vraiment ce qu'ils souhaitent; autrement dit, alors que ce n'est pas un besoin des gens à la base. Elle cite à titre d'exemple récent d'un tel biais le cas de l'ouverture des cantines scolaires le mercredi midi. La question avait été posée directement aux personnes interrogées, qui avaient largement répondu oui, mais lorsque la prestation fut proposée, elle ne rencontra aucun succès. La prestation a dû être arrêtée, car elle était totalement sous-utilisée. L'enquête en question était déformée par le biais d'acceptation. Il s'agit, dans ce genre d'enquêtes, de trouver un bon équilibre, entre le fait de freiner trop et, au contraire, d'inciter trop. C'est pour éviter des biais de ce genre que Link leur a suggéré la manière dont les répondants eux-mêmes pourraient introduire la question. En premier lieu, il a été demandé aux personnes interrogées si elles étaient oui ou non satisfaites des horaires d'ouverture. A partir du moment où elles répondaient être plutôt satisfaites, plutôt pas satisfaites ou pas du tout satisfaites, une question subsidiaire leur permettait d'exprimer la source de cette insatisfaction marginale, relative ou absolue, à savoir par exemple leur souhait d'une ouverture le dimanche ou le lundi.

Un commissaire demande si le DCS serait prêt à tenter une expérience pilote comme à Bâle, qui consisterait, pendant six mois ou une année, à ouvrir les bibliothèques le dimanche, en assortissant cette ouverture de publicités qui l'annoncerait.

M. Kanaan indique que si la motion M-1239 est votée, le Conseil administratif rendra bien entendu un rapport sur la question. La préoccupation du public cible de l'enquête concerne surtout la possibilité d'une ouverture le lundi. La question du budget limité rend l'ouverture du dimanche problématique, surtout si après l'expérience pilote la prestation doit être arrêtée faute de moyens. Il voit mal le Conseil municipal demander la fermeture d'une bibliothèque de quartier pour dégager le budget nécessaire à l'ouverture du dimanche. Il voit mal également le Conseil municipal voter de nouveaux postes pour assurer cette ouver-

ture dominicale. Vu la situation budgétaire actuelle, il lui paraît plus réaliste, en accord avec les résultats de l'enquête, d'ouvrir les lundis, notamment à la Bibliothèque de la Cité. Son opposition aux dimanches n'est pas une opposition de principe, étant donné qu'en 2011 il avait été le premier à évoquer cette possibilité. Les questions budgétaires conduisent à des choix, et on ne peut pas tout faire. L'ouverture du dimanche viserait essentiellement un public de séjournateurs. On touche là à un enjeu de société, celui de la place et de la mission des bibliothèques au sein de cette société. On devrait plutôt ici se poser la question de l'ouverture des maisons de quartier et des centres de loisirs le dimanche.

Un commissaire indique n'avoir pas trouvé dans l'enquête complète qui se trouve en ligne des chiffres absolus sur la fréquentation de chaque bibliothèque. Ces chiffres seraient pourtant intéressants à avoir, notamment dans le cas de la Bibliothèque de Genève (BGE) et de la Bibliothèque de la Cité, où les bases d'adresses indiquent 8100 inscrits pour la seconde, et seulement 3000 pour la première. Il note sa surprise de voir que, forts de ces chiffres, seuls 11% des inscrits de la Cité ont été sélectionnés pour l'enquête, contre 42% à la BGE. Il souhaite ainsi avoir des précisions sur les raisons de ces différences d'échantillonnages. Il demande aussi aux intervenant-e-s si elles ou ils auraient la possibilité de faire parvenir aux commissaires un tableau indiquant les chiffres de fréquentations des différentes bibliothèques.

M^{me} Bachmann répond en ce qui concerne les chiffres de fréquentation. Ils sont inscrits chaque année dans l'enquête sur les publics. Elle peut volontiers renvoyer la dernière enquête aux commissaires s'ils le souhaitent.

M^{me} Maystre répond en ce qui concerne la question des échantillonnages. Elle explique que l'institut Link a chaque fois regardé s'il y avait des différences entre une bibliothèque par rapport à la moyenne des autres bibliothèques. Les bibliothèques des Eaux-Vives, des Minoteries ou de la Servette ont des publics d'usagers globalement plus âgés par rapport à la moyenne des autres bibliothèques. De ces différences a émergé un listing de tables d'environ 300 pages, détaillé par question, par bibliothèque et par catégorie socioprofessionnelle notamment. Elle peut également remettre ce listing aux commissaires, s'ils le souhaitent. Concernant la question des proportions différentes de personnes sélectionnées pour chaque bibliothèque, il a été décidé de faire pour cette enquête un échantillonnage stratifié, de manière à avoir des résultats consistants pour chaque bibliothèque, qui permettent de mener des analyses solides pour chaque site. Il a fallu intégrer cela dans l'échantillonnage global, qui visait 2400 enquêtes, chiffre relativement important, étant donné que des relances téléphoniques étaient parfois nécessaires. Cela a été intégré dans le texte du rapport, chaque fois que des différences apparaissaient par bibliothèque. Les tables de tous les détails des chiffres restent pour l'instant à usage interne. Sur demande, ce fichier peut être remis aux commissaires.

Une commissaire signale qu'il est indiqué (cf. dossier Powerpoint p. 12) que les usagers sont souvent des personnes âgées. Cela peut être, selon elle, lié au fait que les bibliothèques sont fermées les dimanches. L'ouverture du dimanche pourrait avoir précisément le mérite d'attirer les 30-40 ans et les familles dans les bibliothèques. Il y a ainsi plusieurs manières d'interpréter cette réponse des usagers favorables à l'ouverture le lundi. Le souci du biais n'est pas pertinent, car le biais ne serait que positif en incitant les gens à aller à la bibliothèque le dimanche, tout comme il est actuellement positif de les inciter à aller dans les musées le dimanche. Une ouverture de quatre dimanches par an n'aurait probablement pas d'heureux résultats, étant donné que l'habitude prendra certainement du temps à s'instaurer dans la population pour avoir une chance de se développer véritablement. Le meilleur moyen pour avoir un résultat intéressant consisterait, comme ce qui a été fait à Lausanne, d'ouvrir le dimanche pour observer simplement les résultats d'une telle démarche en interrogeant les gens sur celle-ci. On peut enfin percevoir un autre biais dans le fait qu'une proportion relativement faible des personnes interrogées ne demandent pas d'ouverture le dimanche, en ce que les personnes ayant fait part de ce désir dans l'enquête peuvent en fait cacher des familles, c'est-à-dire parfois cinq ou six usagers.

M. Kanaan répond qu'une enquête sur les séjournateurs resterait à être faite. L'hypothèse est que ce sont eux qui bénéficieraient avant tout de cette éventuelle prestation. La question est subordonnée à un enjeu budgétaire qui force à fixer des priorités et à faire des choix en conséquence. Concernant le biais éventuel, même en en tenant compte, la proportion en faveur du dimanche est spécialement basse.

Une commissaire relève que par rapport aux non-usagers la question a également été mal formulée. Elle note ainsi qu'en tête des raisons invoquées apparaît le fait de ne pas avoir le temps (cf. dossier Powerpoint p. 27), et dit que si les bibliothèques étaient ouvertes le dimanche la question du manque de temps ne se poserait peut-être plus autant.

M^{me} Bachmann signale que cette neutralisation des biais a ici été faite en partenariat avec Link, l'un des grands instituts professionnels en la matière. Elle indique que toutes les données ont été croisées. Elle cite à ce titre le cas des personnes demandant l'ouverture prolongée des bibliothèques le soir, et constate que ce sont dans une large majorité des étudiants. Elle note ainsi que ce genre de démarche a été effectuée dans de nombreux cas dans le rapport lui-même, mais qu'il n'y a pas le temps ici de rentrer dans tous les détails, mais seulement de présenter les grandes tendances émanant de l'enquête. Tous ces éléments ont été étudiés avec beaucoup de soin pour avoir une image la plus fidèle de l'avis et des besoins du public cible. Seuls les adultes ont été visés par l'enquête. Le cas des enfants, reste, avec celui des séjournateurs, à étudier davantage. Mais les besoins des familles ont été bien entendus lors de l'enquête.

Une commissaire demande s'il n'y aurait pas lieu, dans la volonté de rendre Genève vivante, d'ouvrir les dimanches des bibliothèques comme celle du Musée d'ethnographie (MEG) qui draine beaucoup de public ce jour-là.

M. Kanaan confirme que cette bibliothèque, malgré sa petite taille, est très agréable, mais sa fréquentation concerne essentiellement un public de séjournants, des collégiens et des étudiants. La bibliothèque d'Uni Mail est aussi ouverte le dimanche avec des horaires élargis. Il s'agit d'un public très spécifique, à savoir des étudiant-e-s venant réviser avant les périodes d'examens. Les bibliothèques ne sont pas, aujourd'hui, des lieux d'animations socioculturelles. Cette place est dévolue aux institutions de type maisons de quartier et centres de loisirs. La situation évolue toutefois, étant donné que de plus en plus les bibliothèques effectuent des missions à cheval entre les missions premières qui sont les leurs et l'animation socio-culturelle. Concernant l'ouverture du dimanche pour ce genre d'activités, il s'agit d'une question de priorités budgétaires. Il est loin d'être certain que le Conseil municipal lui attribuera 10 ou 20 postes supplémentaires, et il se refusera personnellement à fermer une bibliothèque de quartier pour assurer la prestation.

Un commissaire déclare que les résultats montrent manifestement que l'ouverture le dimanche n'est pas pertinente, relevant qu'il est illusoire de chercher des biais parce que les conclusions déplaisent à certains des membres de la commission. Si l'ouverture le dimanche avait été plébiscitée par les usagers, certains commissaires ne seraient pas en train de chercher aussi activement d'éventuels biais pour expliquer ce résultat. Ce qui l'a le plus intéressé est la page de la présentation (cf. dossier Powerpoint pp. 26-29) concernant les non-usagers. Même si les non-usagers peuvent être, par exemple, des migrants ou des gens souffrant d'un fort déficit culturel, il y a beaucoup de francophones pour lesquels l'entrée en contact avec ce qui est du domaine du livre est extrêmement difficile. Le fait que plus de la moitié des usagers soient des universitaires le montre bien. Il faudrait ainsi privilégier la diversification de l'accès aux bibliothèques notamment par une formation du personnel qui prenne davantage cette nécessité en compte. Pour diversifier les publics il faut donc travailler sur d'autres domaines que la question des horaires, et plutôt sur les raisons spontanées évoquées par les non-usagers, qui sont pour l'essentiel des formes de dénis de lecture.

M. Kanaan explique que c'est pour cette raison qu'après cette enquête un travail plus fin reste à faire, notamment par le biais du retour des équipes qui ont à s'approprier les tendances présentées dans le rapport. Au sein de la population, le pourcentage d'illettrisme est élevé. Les bibliothèques doivent faire partie des acteurs qui travaillent sur cette problématique. Cette enquête ne constitue pas le seul instrument d'orientation politique du DCS en matière de bibliothèque. Le vrai défi des bibliothèques aujourd'hui n'est pas celui des horaires, même s'il

existe, mais celui de l'adaptation à l'offre numérique et la manière dont on peut efficacement inviter les jeunes et les adolescents à la lecture. Les bibliothèques ont une part décisive à jouer pour faire en sorte que ces publics retrouvent une capacité d'attention et de concentration soutenue.

Une commissaire demande combien d'employés il faut pour ouvrir une bibliothèque, et à combien se chiffre le coût de l'ouverture pour une journée supplémentaire par semaine, par exemple pour celle de la Cité.

M^{me} Pürro indique que cette question dépend de beaucoup de facteurs. Elle pourra répondre ultérieurement à ces questions par écrit. Il faudrait pouvoir donner les chiffres dans le cas de figure où il s'agit de l'ouverture de toutes les prestations d'une bibliothèque et dans celui où l'on ouvre seulement le lieu, voire envisager trois scénarios, à savoir l'ouverture du lieu seul sans prestations ou très limitées, l'ouverture normale, et l'ouverture avec animations.

Les commissaires demandent de pouvoir disposer de ces différents scénarios. Le magistrat acquiesce.

Séance du 2 octobre 2017

Audition de la commission du personnel des bibliothèques municipales: M^{me} Aliu, M. Berchel, M^{me} Grandjean, M^{me} Grisey, M^{me} Woelffel, et M^{me} Zutter

M. Zutter explique que, s'il y a six personnes aujourd'hui, c'est parce qu'il s'agit du collège de la commission du personnel (CP) des bibliothèques municipales au complet aujourd'hui avant de débiter la présentation en déclarant qu'il ressort de l'enquête sur les usagers et non-usagers des bibliothèques mandatée par le DCS que les usagers des BM sont globalement très satisfaits des prestations offertes aujourd'hui et que le personnel des BM, i.e. l'ensemble de ses 165 collaborateurs et collaboratrices, est très apprécié du public. Les BM ont prêté en 2016 1 771 458 ouvrages. Concernant les horaires des BM, celles-ci sont ouvertes pour la plupart les mardi, jeudi et vendredi de 15 h à 19 h, et le mercredi de 10 h à 18 h, à l'exception notable de la Cité ouverte uniformément de 10 h à 19 h du mardi au vendredi.

Pour l'ouverture du samedi, les BM de quartier sont ouvertes généralement de 13 h 30 à 17 h, à l'exception notable de la Cité et de la Servette, ouvertes entre 10h et 17h. Le samedi est un jour hors du temps de travail et est donc assorti d'une compensation financière destinée à celles et ceux qui travaillent ce jour-là. Les heures de travail qui y sont effectuées doivent être récupérées en semaine. Les BM de quartiers sont fermées le matin, car un travail de back office constant demande à y être effectué. Cette fermeture matinale permet également d'accueillir des groupes comme des crèches et des classes qui peuvent être plus difficile-

ment accueillis durant les horaires d'ouverture au public. Il n'est pas pertinent de comparer l'ouverture le dimanche dans les bibliothèques universitaires qui existe actuellement, avec l'hypothèse d'une telle ouverture pour les BM, pointant avant tout les fonctions et les usages différents auxquels répondent les deux types d'établissements.

Selon la CP, il n'est pas souhaitable d'engager des étudiants pour ouvrir les BM le dimanche, en insistant sur la nécessité de garantir un niveau de prestation élevé, comme les autres jours de la semaine. A ce titre, la qualité des prestations et des conseils fournis par le personnel est grandement appréciée par les usagers des BM, comme il ressort de l'enquête mandaté par le DCS. Concernant la Bibliothèque de la Cité, rouverte récemment après neuf mois de travaux, et comptant depuis un étage supplémentaire, cette bibliothèque engendre des besoins d'effectifs supplémentaires. Bien avant de tenter une expérience pilote d'ouverture le dimanche sur ce site, il conviendrait premièrement d'y améliorer et d'y stabiliser l'organisation du travail, qui se déroule actuellement à flux tendu. Une ouverture des BM le dimanche toucherait également à d'autres services de la Ville, ce pour assurer leur bon fonctionnement, et engendrait donc des coûts supplémentaires d'une ampleur non négligeable. Tous les éléments indiqués durant la présentation montrent qu'une ouverture dominicale fragiliserait la qualité des prestations fournies par le personnel qualifié, qui est par ailleurs hautement valorisée et estimée par les usagers dans l'enquête du DCS, ainsi que la santé de ses collaborateurs et collaboratrices dont beaucoup fonctionnent déjà à flux tendu. La CP des BM s'interroge sur le but recherché par une ouverture éventuelle des BM le dimanche et sur la question des moyens qu'il faudrait trouver pour l'assurer, et qui pour l'heure font défaut.

Un commissaire fait ensuite part de son étonnement par rapport à la question des autres services qui seraient également impactés par une telle ouverture, signalant que des musées et des piscines sont déjà ouverts le dimanche en Ville de Genève, sans que la question de ces services ne semble poser problème. Il relève en outre que la motion manifeste un souhait de la population genevoise, qui désire, comme c'est le cas par exemple à Bâle, pouvoir avoir accès aux bibliothèques également le dimanche. L'objectif poursuivi n'est pas celui de l'ouverture de la totalité des bibliothèques, mais d'un site, de préférence la Cité, pendant une période test de six mois, de préférence en hiver, pour voir comment cela se passe. Il demande à ce titre combien de personnes sont nécessaires pour assurer le fonctionnement de la bibliothèque lorsqu'elle est ouverte. A propos de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), les musées et les conseillers municipaux doivent également attendre le lundi lorsqu'un problème informatique se présente le dimanche. Cela, tout désagréable que ce soit, n'entraîne pas pour autant l'arrêt complet du travail. Ce commissaire demande combien de personnes, au niveau des bibliothécaires, seraient nécessaires pour assurer l'ouverture de la Cité pendant une demi-journée.

La CP estime que ce nombre varie entre 12 et 15 personnes présentes au public, en ne comptant pas le personnel travaillant dans les bureaux.

Un commissaire demande pourquoi il a été fait mention des crèches dans la liste des autres services impactés par l'ouverture des BM le dimanche.

a CP répond que la question des crèches est particulièrement pertinente dans le cas des BM, car beaucoup de collaborateurs et collaboratrices élèvent leur enfant au sein d'une structure familiale monoparentale.

Une commissaire relève qu'il a été indiqué que le personnel fonctionnait à flux tendu à la Cité. Elle demande des détails sur le type d'organisation du travail qui est la base de ce fait.

La CP répond qu'une nouvelle organisation du travail a été adoptée à la Cité après la réouverture. Toutes les deux heures, il y a un roulement général des postes. Cette structure organisationnelle fait qu'il suffit d'une absence répétée ou de congés maladie longue durée pour que tout le travail s'en retrouve chamboulé, et les collaborateurs et collaboratrices débordé-e-s. Cette organisation rend le travail sur la longue durée et son équilibre extrêmement précaires.

Une commissaire demande combien de postes supplémentaires seraient nécessaires pour assurer la stabilité dans l'organisation et pour que les collaborateurs et collaboratrices puissent ainsi être plus à l'aise dans leur travail. Elle demande si des postes ont été coupés à la Cité.

Pour la CP, il est difficile d'en faire une estimation à chaud. Au premier étage de la Cité, qui est vaste, l'organisation du travail actuelle fait qu'un collaborateur ou une collaboratrice peut parfois se retrouver pendant une heure voire deux à y assurer l'entier des services seul-e. Une organisation de ce type n'est pas à même d'assurer au public un bon service. Concernant la coupe des postes, la CP répond par l'affirmative, et indique qu'il y a également eu des départs à la retraite que les contrats n'ont pas été renouvelés. Cela a été équilibré en partie avec l'engagement de davantage d'auxiliaires, précisant qu'ils viennent généralement entre une et trois heures par jour. Cette motion à l'étude risque de venir compliquer un travail déjà ardu au vu des conditions actuelles.

Une commissaire relève que cette motion pourrait avoir un certain intérêt en ce qu'elle permettrait de s'ouvrir à d'autres publics. Il est parfois compliqué, pour des parents qui travaillent, de se rendre dans une BM en semaine. Quelle serait la position de la CP sur l'ouverture d'une ou plusieurs BM le dimanche, aux conditions expresses que le travail ne s'effectue plus à flux tendu y compris si nécessaire par la création de postes supplémentaires, et que les conditions salariales soient adaptées en conséquence?

La CP répond qu'il est important de consulter les résultats de l'enquête du DCS sur les usagers et non-usagers des BM, pour savoir s'il y a véritablement une demande pour une ouverture dominicale. Or, tel n'est pas le cas. Les usagers réclamant davantage une ouverture le lundi, les midis, puis dans une moindre mesure une ouverture prolongée le soir. La BM de la Servette était ouverte les midis pendant les neuf mois de travaux à la Cité. Cela a fait le bonheur des publics qui en ont largement profité. Elle indique que suite à la réouverture de la Cité, la Servette est repassée à un horaire de type 15 h-19 h, au grand désarroi des usagers. Elle déclare ensuite que sur la question des dimanches en tant que telle, la CP des BM a un pouvoir uniquement consultatif, et qu'une décision reviendrait le cas échéant à la direction du département.

Elle rajoute qu'en tout état de cause, la CP des BM est désireuse de défendre des prestations de qualité durant tous les jours d'ouverture. Elle note qu'il faut pour cela un personnel compétent et qualifié, et relève qu'un personnel de ce type fait actuellement largement défaut pour entrevoir une possibilité d'ouverture le dimanche avec le même degré de qualité que les autres jours. Beaucoup de bibliothécaires sont des mères, au sein de familles qui sont pour une large part monoparentales, ce qui explique qu'il y ait beaucoup de mi-temps au sein des BM. Il y a en général très peu de temps pleins sur tout le réseau des BM. En l'état actuel des choses, on demande aux collaborateurs et aux collaboratrices, en particulier à la Cité, de jongler avec la nouvelle organisation du travail dont il a déjà été fait mention. Dans ce cadre-là, tout le personnel s'investit et travaille beaucoup pour que la situation soit optimale pour les usagers. L'ouverture le dimanche risquerait de péjorer globalement la qualité du travail effectué, qualité qui a été plébiscitée dans l'enquête du DCS. Pour assurer une éventuelle ouverture dominicale il faudrait un grand travail de back office. Elle note à ce titre que la Cité est ouverte le matin pour cela, et que le personnel relève le manque de temps pour valoriser et gérer les collections, amener les gens vers le livre et les bibliothèques. Elle indique qu'une ouverture le dimanche laisserait encore moins de temps pour cela. On risquerait alors de manquer complètement la cible, en tout cas avec les moyens et les effectifs actuels. Une bibliothèque ne demande pas forcément à être ouverte physiquement pour qu'on puisse bénéficier de ses prestations. On peut rapidement passer par une BM à la sortie du bureau en fin de journée, bénéficier d'un conseil de lecture, emprunter un document et le lire chez soi le dimanche. Il existe la possibilité d'emprunter un livre numérique ou de lire un journal en ligne quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit. En cela la situation d'une bibliothèque est différente d'un musée ou d'une piscine, où la présence sur place est nécessaire pour profiter de leurs prestations.

Une commissaire demande si on pourrait imaginer de fermer un jour dans la semaine la ou les BM en question en cas d'ouverture dominicale.

La CP répond par la négative, rappelant que l'accueil des groupes, et en particulier des crèches et des écoles, a lieu en semaine. Un jour de fermeture engendrerait la perte de ce créneau-là et donc la possibilité de telles visites. Il y a, selon la CP, d'abord une réflexion à mener pour mieux ouvrir les jours de la semaine et le samedi avant de réfléchir à une ouverture le dimanche. Si l'on prévoit l'ouverture le dimanche sans mettre davantage de moyens et d'effectifs, des choses devront être supprimées. La qualité des services en pâtira également, car, dans le cas de la Cité, le travail s'effectue déjà à flux tendu. Les BM de quartier, sauf celle de la Servette, n'ouvrent actuellement que trois heures et demie le samedi. Elles voudraient pouvoir ouvrir plus de temps ce jour-là, mais n'ont pas les moyens de le faire aujourd'hui sans péjorer ou rogner des prestations hebdomadaires, et donc la qualité des services. Cela pourrait bénéficier aux familles.

Un commissaire fait part de son étonnement à voir une préférence pour l'ouverture le lundi apparaître dans l'enquête du DCS. Comment une telle ouverture pourrait attirer de nouveaux publics, par rapport à une ouverture prolongée le samedi ou une ouverture les midis ou les dimanches.

La CP indique que de nombreuses personnes essayent toujours de venir le lundi dans les BM et constatent avec surprise leur fermeture ce jour-là. Il y a quelques années, la fermeture des BM de quartier durant les samedis d'été était compensée par une ouverture le lundi après-midi. Cela a été abandonné, mais on pourrait aussi réfléchir à la pertinence de remettre en place ce système.

Un commissaire souhaite avoir un retour de la CP sur le cas des bibliothèques de Bâle-Campagne, qui seraient ouvertes sept jours sur sept et dont l'exemple figure dans les considérants de la motion M-1239.

La CP lui précise que le cas de Bâle-Campagne mérite en effet une remise en contexte. Dans ce cas de figure, on a affaire à une bibliothèque cantonale, donc à une structure qui a plus de moyens à disposition, davantage de personnel. D'autre part, cette ouverture, effectuée seulement sur une partie de l'année, a pu être en partie financée par une grande entreprise privée de la place. Le retour d'expérience a été positif, mais il y a aussi eu un large déplacement du public qui fréquente déjà les bibliothèques en semaine. La CP évoque ensuite le cas de la bibliothèque-médiathèque de Lons-le-Saunier, ouverte à 6/7 jours du mardi au dimanche. Elle indique que le constat qui peut être fait deux ans après la mise sur pied de l'expérience, est globalement négatif, étant donné qu'il n'a rapidement plus été possible de donner deux jours de congé de suite à toute l'équipe, et qu'en conséquence la santé des collaborateurs et collaboratrices s'en est trouvée atteinte, avec des conséquences sur la qualité du service et sur la sécurité du lieu notamment. Ce problème s'est encore aggravé du fait de la baisse des budgets au fil des années.

Un commissaire demande si les BM sont ouvertes à l'année ou connaissent de grandes périodes de fermeture, par exemple en été.

La CP répond que les BM sont globalement ouvertes à l'année, hormis les jours fériés, et des jours de fermeture exceptionnelle prévus pour des nettoyages annuels, par exemple. Les BM de quartier sont fermées les samedis en juillet et en août. Cette fermeture peut se faire aussi parce que moins de monde les fréquente en été, étant donné les départs en vacances qui ont lieu durant cette période estivale, sans compter le fait que la Ville organise durant l'été de nombreuses activités en extérieur. Si l'on imagine une ouverture le dimanche avec des prestations réduites, sans services et sans conseils, cela conviendrait parfaitement aux séjournateurs. Les BM deviendraient ce jour-là des salles de maison de quartier, et perdraient du coup leur statut de bibliothèques. Il conviendrait à ce titre d'étudier la complémentarité entre les BM et les maisons de quartier, ces dernières pouvant d'une meilleure façon répondre aux attentes des séjournateurs.

Un commissaire déplore que le présent débat tourne uniquement autour de la question des moyens, sans se préoccuper du fond de la proposition. Il demande à la CP son avis quant au principe de l'ouverture d'une ou plusieurs BM le dimanche, en imaginant que les moyens supplémentaires nécessaires à garantir la qualité du conseil et des prestations soient mis sur la table.

La CP répond que la CP des BM ainsi que le personnel réuni en AG se sont uniquement prononcés sur la motion, sans faire de prospective. En tout état de cause, les bibliothécaires ont discuté de la motion et l'ont largement refusée à 80%.

Séance du 8 janvier 2018

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport, accompagné de ses collaboratrices M^{mes} Bachmann, directrice du département de la culture et du sport, et Véronique Pürro, cheffe du Service des bibliothèques municipales, et de son collaborateur M. Thomas Wenger, chargé de projets

M. Kanaan indique avoir demandé à M^{me} Pürro de constituer des scénarios en cas d'ouverture dominicale d'une BM, en l'occurrence celle de la Cité. Du point de vue logistique, cette ouverture serait parfaitement maîtrisable. Il relève néanmoins que la donne devient plus complexe lorsqu'est abordée la question de son financement, indiquant premièrement que, ces dernières années, le Conseil administratif a été mis sous pression par le Conseil municipal sur les lignes 31, et secondement que les BM également ont fourni de gros efforts, en finançant notamment une partie de l'intégration de leurs collaborateurs et collaboratrices en statut

d'emploi de solidarité sur leurs budgets existants. Les budgets des BM sont donc très serrés. De plus, l'étude récente sur les publics des BM et des BSP a montré que les publics ont d'autres priorités que l'ouverture dominicale. Il déclare néanmoins que le débat sur cette question est en soi positif, ainsi que l'intérêt que suscite cette motion chez les élu-e-s. Il faut également pouvoir savoir dans quel but et sous quelle forme a lieu l'ouverture, notant que s'il s'agit uniquement de rendre accessible l'espace d'accueil et de travail ainsi que la lecture les dimanches à la BM de la Cité, cela pourrait être faisable, mais que cela servirait notamment les étudiants, toujours en recherche d'endroits où étudier. Cela devient plus compliqué si l'on souhaite également intégrer des activités socioculturelles ce jour-là.

M^{me} Pürro se propose, avant de présenter les deux scénarios sur lesquels elle a travaillé, de revenir brièvement sur les conclusions de l'étude sur les publics des BM et des BSP. Elle relève que l'un des buts de cette étude était précisément d'avoir un retour des usagers et des non-usagers des bibliothèques sur la question des horaires d'ouverture, constatant que les résultats de l'enquête ont montré que 77% des usagers sont satisfaits des horaires actuels, et que dans les non-usagers seuls 2% ont affirmé que leur non-fréquentation des bibliothèques était liée aux horaires. Elle note donc que la question du changement des horaires n'a de manière générale pas été identifiée par l'étude comme prioritaire. Elle ajoute de plus que la CP des BM s'est montrée opposée à une ouverture dominicale, relevant que cette donnée est aussi à prendre en compte. Il serait très compliqué d'ouvrir le dimanche sans un appui et une présence minimale du personnel. Avec le budget actuel dévolu aux BM, une telle ouverture serait impossible, sauf à revoir toute l'organisation.

Concernant les deux scénarios en cas d'une ouverture dominicale d'une BM, le chiffre a dans les deux cas été fait pour la BM de la Cité, en se basant sur une période de l'année similaire à celles de la bibliothèque de Liestal (BL), qui pratique déjà l'ouverture dominicale de manière saisonnière. La tranche horaire retenue, 14 h-18 h, a l'avantage de pouvoir fonctionner avec une seule équipe. L'engagement de plusieurs équipes changerait évidemment le coût d'une telle opération de manière conséquente. En cas d'ouverture de la Cité le dimanche, une permanence de la DSIC serait nécessaire, étant donné les difficultés auxquelles elle serait confrontée en cas de panne. Elle note qu'il faudrait également songer à s'assurer la présence d'un personnel assurant la sécurité, au vu de la position centrale de l'édifice dans la ville, mais surtout pour assurer l'ouverture et la fermeture de la bibliothèque, qui est sous alarme. Enfin, pour ce qui est des services extérieurs aux missions même des bibliothèques, il faudrait également pouvoir compter ce jour-là sur du personnel de nettoyage, notant que cela est indispensable lorsque l'on sait qu'en semaine, 1500 personnes par jour en moyenne fréquentent la Cité. Pour ce qui est du personnel de la bibliothèque même, nécessaire à assurer cette ouverture dominicale, il serait recruté parmi la population étudiante de la ville. Elle relève premiè-

rement que les étudiants sont constamment en recherche d'emplois de ce type, et secondement que certains d'entre eux, en particulièrement ceux de la Haute école de gestion (HEG), viennent déjà, selon les besoins, compléter les équipes. Aussi bien des étudiants de la HEG que de la faculté des lettres seraient tout indiqués pour ce travail. Ces étudiants doivent toutefois être chapeautés par un responsable bibliothécaire, qui lui ne serait pas auxiliaire, mais permanent.

Deux scénarios ont donc été chiffrés. Pour le premier scénario, son chiffrage a été fait en simulant une ouverture dominicale de l'entier de la Bibliothèque de la Cité et de ses prestations habituelles, excepté celles liées aux contentieux, et en y intégrant également une action de médiation par dimanche, visant spécifiquement les familles. Elle précise que le coût qui découle de ce premier scénario, en y incluant aussi une permanence de la DSIC, le nettoyage et la sécurité, est de 220 000 francs par année, pour une ouverture de six mois seulement. Pour ce premier scénario d'ouverture classique, 12 personnes seraient nécessaires pour faire tourner la bibliothèque, à savoir 11 auxiliaires et un-e bibliothécaire. Elle aborde ensuite le deuxième scénario qui a été envisagé, précisant qu'il va moins dans le sens des motionnaires, étant donné qu'il s'agirait d'une ouverture restreinte concernant seulement l'espace consacré au numérique et où l'on n'aurait pas la possibilité d'emprunter des ouvrages. Elle relève que le dimanche, les usagers de la bibliothèque auraient donc accès à la presse, et que cela se doublerait d'un conseil et d'actions de médiation autour des prestations à distance et de l'offre numérique. Ce scénario permettrait d'attirer un public jeune et adolescent qui n'est pas celui qui fréquente le plus les bibliothèques, notamment via la prestation de jeux vidéo qui va bientôt démarrer. Ce deuxième scénario aurait donc l'avantage de mettre en avant de nouvelles prestations en attirant de nouveaux publics. Dans une ouverture de ce type, seuls deux étudiants et 1 bibliothécaire seraient nécessaires; elle note que le coût de 65 000 francs la rendrait significativement moins coûteuse. Ce qui a été chiffré l'a été à la demande expresse de la commission, sur la base d'un engagement d'étudiants, pas avec le personnel en place, relevant que faire assurer l'ouverture dominicale avec ce personnel existant ne serait pas envisageable à moins de changer radicalement l'organisation du service, ainsi que les horaires de toutes les bibliothèques.

Une commissaire demande si l'engagement d'un-e employé-e supplémentaire suffirait à assurer l'ouverture dominicale dans de bonnes conditions, sachant que la commission du personnel des BM avait indiqué à la CARTS que la Cité fonctionne déjà à flux tendu.

M^{me} Pürro répond qu'il est exagéré de dire que la Cité fonctionne à flux tendu, même si elle convient que le personnel de la Cité a moins de temps à disposition pour la gestion des collections que le personnel des BM de quartier. Elle relève néanmoins qu'il suffit de quelques absences de plus ou moins longue durée pour que le fonctionnement se fasse à flux tendu.

Une commissaire demande aux auditionnés s'il leur paraîtrait intéressant d'ouvrir une BM de quartier différente par dimanche à la place de la Cité.

M^{me} Pürro répond que l'opération serait compliquée, étant donné qu'il faudrait une communication ample pour signaler qu'à chaque fois l'ouverture se fait dans une bibliothèque différente. Cet effort de communication conséquent devrait aussi être fait dans le cas de la Cité, pour que le public s'habitue à son ouverture dominicale, ce d'autant plus que les rues basses sont un quartier fort peu fréquenté et animé les dimanches. Dans le cas où le Conseil municipal demanderait l'ouverture d'une bibliothèque de quartier, elle verrait celle de la Servette comme étant la plus indiquée, étant donné qu'elle se situe sur un axe où il y a beaucoup de monde. En tout état de cause, il s'agit d'une question difficile, qu'il appartiendra également aux conseillers municipaux de trancher. Elle insiste sur le fait que dans le cas de la Cité, il ne faudra pas compter sur les habitants du quartier pour la fréquenter, mais que les gens de l'extérieur devront s'habituer à y venir.

Un commissaire indique qu'il a pris la peine de relire l'étude sur les bibliothèques qui a été largement citée. Il relève qu'on y apprend que seules 16% des personnes interrogées se sont exprimées en faveur de l'ouverture du dimanche, tandis que l'ouverture le lundi est souhaitée par 39% des usagers. Il estime en cela curieux que l'on imagine un projet pour ouvrir le dimanche, alors que la demande est plus forte pour le lundi.

M. Kanaan répond que cette question est davantage à adresser aux motionnaires qu'à lui-même. Si ouverture en plus il y avait, il serait plus pertinent qu'elle ait lieu le lundi. Il relève néanmoins que des publics différents seraient susceptibles d'être touchés par l'ouverture du dimanche ou du lundi. Il note également un biais aux résultats de cette étude, en ce que les séjournateurs n'y ont pas été inclus, et que cela exigera une récolte de données supplémentaires. Il explique qu'outre cela se pose en définitive la question des moyens. Il reconnaît enfin, à la décharge des motionnaires, que quand la motion M-1239 a été déposée, l'étude n'était pas encore sortie.

Un commissaire s'attarde sur la volonté d'engager des étudiant-e-s et partage sa crainte que puisse dans ce cas être remise en cause la compétence-métier des différents corps concernés, relevant que cette remise en cause pourrait également toucher à la nature même du service public, qui n'aurait pas la même qualité le dimanche que les autres jours. Il demande s'il est en cela normal et juste de proposer au public un service B le dimanche, et si de nombreux services du DCS font déjà appel à des étudiant-e-s.

M. Kanaan fait remarquer que les différentes modalités des scénarios qui ont été simulés ont simplement respecté les demandes de la CARTS, notamment sur la question de l'engagement d'étudiants pour assurer l'ouverture dominicale. Il

est évident que le public n'aura pas accès à la même prestation avec les étudiant-e-s et les bibliothécaires. Pour ce qui est des autres services du DCS, l'engagement d'étudiant-e-s pour des tâches courantes est relativement faible; il est nul dans les piscines, car les tâches des surveillants exigent d'avoir des professionnels à disposition, et négligeable dans les musées, étant donné que les huissiers doivent disposer d'une formation sur les enjeux de sécurité. Les cas de figure d'emplois d'étudiant-e-s constituent un élément marginal dans le DCS. Il relève néanmoins que les étudiants sont très demandeurs pour le genre d'emplois qui a été évoqué. M. Kanaan indique que, pour ce qui est des BM en tant que lieux, il voudrait pouvoir ouvrir deux sites supplémentaires, relevant l'absence de bibliothèques municipales au-delà de la Servette et à Champel. Les gens entrent dans les bibliothèques pour des raisons positives. Elles constituent un très bel outil qu'il faut pouvoir faire évoluer avec le temps, en particulier vis-à-vis du numérique. Ses collaborateurs et lui-même reviendront spécifiquement devant la CARTS avec plaisir pour aborder cette problématique.

Un commissaire, relève que Lausanne mène actuellement un projet pilote d'ouverture l'une de ses bibliothèques les dimanches, et ce dix dimanches par an pendant trois ans. Il propose l'audition de M. Junod, syndic, directeur de la culture et du développement urbain à Lausanne, afin d'avoir un premier retour d'expérience, et comprendre pourquoi à Lausanne le test est mené sur trois ans, et non par exemple sur six mois comme le propose la motion genevoise. De plus, l'ouverture du dimanche ne se fait pas dans la bibliothèque centrale à Lausanne, mais dans une bibliothèque de quartier.

Vote concernant la demande d'audition de M. Junod

L'audition de M. Junod est acceptée par 8 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 1 UDC) contre 6 non (2 DC, 2 LR, 2 MCG) et 1 abstention (LR).

Une commissaire demande que M^{me} Pürro soit également présente le jour de l'audition de M. Junod, indiquant que cela relève d'une marque de respect élémentaire envers le travail qu'elle effectue à la direction des bibliothèques. Cela pourrait par ailleurs susciter un échange intelligent entre sa position et celle de M. Junod.

Séance du 19 février 2018

Audition de M. Frédéric Sardet, chef du Service bibliothèques et archives de la Ville de Lausanne

M. Sardet indique qu'il convient de commencer par un petit historique retraçant la manière dont l'expérience susmentionnée a été mise sur pied à Lausanne. Tout est parti d'un postulat déposé en 2015 par des membres du Parti libéral-

radical du conseil communal de la Ville de Lausanne demandant à l'exécutif d'étudier l'opportunité d'une ouverture dominicale des bibliothèques. Ce postulat contenait beaucoup moins de détails que la motion genevoise (M-1239). Elle n'évoquait aucun site précis, mais entendait aborder aussi largement que possible la question de l'intérêt et de la possibilité d'assurer une telle ouverture, quelle qu'en soit sa forme. Les bibliothèques municipales de la Ville de Lausanne ne sont pas du tout équivalentes en volume à celles de Genève. S'il existe sept sites à Lausanne, la plupart d'entre eux sont beaucoup plus petits qu'à Genève. Le réseau lausannois est constitué d'une bibliothèque principale et centrale située à la place Chauderon, ainsi que de petits sites d'environ 300 m² répartis dans différents quartiers de la ville, ne comprenant jamais plus d'un étage, et fonctionnant avec un personnel limité. A ce titre, sur ces sites de quartiers, la division du travail est faible car ils disposent de relativement peu de ressources humaines pour mener le travail à bien. Cela est d'autant plus vrai depuis que la municipalité a gelé les postes pour l'ensemble de l'administration (police et petite enfance mis à part). Compte tenu de ce cadre, la marge de manœuvre pour mettre en place de nouvelles prestations comme l'ouverture dominicale était limitée. Mais ni lui ni son magistrat de tutelle n'avaient envie de répondre de manière fermée à l'objet du postulat précité. A partir de là, deux visions sur la question soulevée par le postulat étaient possibles, l'une inscrivant la problématique dans une démarche politique faisant du travail le week-end un enjeu sociétal en lien avec le statut de la fonction publique, l'autre se proposant d'inscrire cette problématique dans le cadre d'une prise en compte nécessaire du besoin d'activités culturelles et non marchandes de la population le dimanche. La vision qui a été retenue est la seconde. Elle envisage l'ouverture dominicale comme une prestation publique à laquelle la population peut avoir droit. A partir de là, une expérience pilote a été portée par M. Junod et lui-même, non pour répondre à une demande précise des élus, en gardant à l'esprit que cette expérience ne devait pas donner lieu à la création de nouveaux postes.

Il a par conséquent été décidé de procéder à une expérience pilote, une fois par mois et uniquement pour dix mois par an durant trois ans. Cette expérience pilote consiste en l'ouverture d'un site unique, celui de la bibliothèque La Sallaz, qui ne nécessite pas d'accompagnement lourd comme ce pourrait être le cas du site central de la place Chauderon. Il a néanmoins été décidé de procéder à une ouverture complète, c'est-à-dire semblable à un jour de la semaine, et non à une ouverture limitée des prestations assurées par des étudiants. Cette démarche restrictive a suscité des questionnements, notamment celui de savoir s'il était pertinent d'ouvrir si peu au cours de l'année. Etant donné les moyens qu'ils avaient à disposition, cette ouverture limitée était dictée par la nécessité plutôt que par un choix. Pour créer une habitude chez les usagers, il a été décidé d'ouvrir ce site de manière systématique le dernier dimanche du mois. Malgré cette régularité, l'expérience nécessite un gros effort de communication pour que la presta-

tion soit connue de la population. La première ouverture dominicale a eu lieu le 28 janvier 2018. La fréquentation n'a pas été particulièrement élevée. Il préfère voir la prestation commencer discrètement, plutôt que d'avoir affaire dès le début à un feu d'artifice avant que la popularité de la prestation ne s'effondre rapidement. Lors de ces dimanches qui voient le site ouvrir entre 11 h et 16 h, l'ouverture est complète, et les usagers disposent à cette occasion des mêmes prestations que durant la semaine, en plus de la garantie d'une activité de médiation culturelle. Il a pu obtenir un poste à 5% pour la personne responsable du site lors de ces ouvertures, ainsi qu'un poste à 4% pour la personne qui seconde le responsable. Si on y ajoute finalement les vingt heures de nettoyage par an pour accompagner l'activité, les coûts induits par l'expérience pilote s'arrêtent là. Le dimanche, Lausanne peut ressembler à une ville morte dans certains quartiers, raison pour laquelle c'est le site de La Sallaz qui a été choisi, et non le site central de Chauderon, qui est déjà ouvert le samedi. Le choix s'est donc porté sur un site qui n'est pas ouvert le samedi. Il a été décidé de faire appel à des gens externes au staff actuel pour éviter des complications RH déjà difficiles à maîtriser.

Une commissaire demande quels modèles ont servi d'inspiration à l'expérience pilote.

M. Sardet répond que les rapports les plus nombreux sur la question viennent de France où l'expérience est déjà pratiquée depuis un certain temps dans certaines villes. Cela a permis de donner à l'expérience pilote lausannoise un cadre de référence malgré les différences de contexte à prendre en compte. Le modèle choisi à Lausanne n'est pas très loin du modèle adopté par la Ville de Bordeaux pour l'ouverture dominicale de ses bibliothèques. En Suisse, les bibliothèques universitaires garantissent souvent une ouverture très large, y compris les week-ends. La situation est quelque peu différente à Lausanne, étant donné que les étudiants restent sur le campus pour fréquenter les bibliothèques du Learning Center de l'EPFL ou de l'Unithèque de Dorigny pour l'UNIL. Par conséquent il n'y a pour ainsi dire pas nécessité de se préoccuper d'étudiant-e-s à accueillir en ville même.

Une commissaire demande ce qu'il en est du personnel qui a été engagé pour l'ouverture dominicale.

M. Sardet répond que le personnel, à savoir les deux personnes auxquelles il a fait référence, a été engagé en CDD étant donné qu'il s'agit d'un projet pilote. Ce ne sont pas des auxiliaires. Leur statut est fondé sur celui d'un bibliothécaire HES employé à la Ville et d'un assistant bibliothécaire. Le cahier des charges du personnel dominical est beaucoup plus étroit que la semaine. Il ne contient pas de gestion documentaire. Il se focalise uniquement sur les activités orientées accueil. Leur rôle ce jour-là consiste à soutenir, accueillir, ranger. Le jeune employé à 5% qui est en charge lors de l'ouverture dominicale a une vraie responsabilité qui

lui sera utile dans l'avenir. Ce personnel a été choisi en dehors de l'équipe en place actuellement au sein des bibliothèques communales. Il était trop compliqué, notamment d'un point de vue organisationnel, de puiser dans l'équipe existante. A l'heure actuelle, il n'y a eu qu'une seule ouverture dominicale. Il faudra donc attendre plus longtemps pour faire un premier constat et avoir les premiers retours. Il précise néanmoins avoir été sur place à ce moment-là et relève que les usagers étaient principalement des gens qui connaissaient déjà les lieux, en particulier des familles ainsi que des personnes n'ayant généralement pas l'occasion de venir la semaine pour des raisons professionnelles, même s'il ajoute qu'une vingtaine de cartes de lecteurs ont tout de même été créées à cette occasion. Il relève également que puisque c'est une bibliothèque de quartier, cette ouverture a aussi drainé de manière assez logique des gens du voisinage. L'activité de médiation, qui consistait en une série de jeux de plateau mise à disposition du public, a quant à elle été très suivie, ayant été plébiscitée tout au long de la journée.

Un commissaire demande pourquoi le choix de cette ouverture dominicale s'est porté en particulier sur le site de La Sallaz, et non sur un site plus central comme celui de la place Chauderon.

M. Sardet répond que les deux sites centraux que sont la bibliothèque de la place Chauderon et la bibliothèque Jeunesse située non loin sont déjà ouverts le samedi, et que cela aurait donc posé un problème pratique de les ouvrir également le dimanche, en particulier du point de vue de l'organisation du travail, car le personnel de ces sites travaille quarante heures, et ce déjà six jours sur sept. Cette ouverture du samedi peut être assurée sur ces sites en faisant travailler chaque collaborateur une fois par mois le samedi, étant entendu qu'il doit être en mesure de récupérer ces heures durant la semaine qui suit. Il deviendrait donc extrêmement compliqué, au niveau organisationnel, d'ouvrir en plus le dimanche, et ce avec les mêmes équipes. Un roulement supplémentaire, semblable au samedi, imposerait pour les collaborateurs et collaboratrices une contrainte supplémentaire, en particulier par rapport à leur vie privée. Ils effectuent un travail qui n'est déjà pas extrêmement bien payé par rapport à la charge de travail et de disponibilité qu'il induit. Pour toutes ces raisons, le site de La Sallaz, qui est fermé le samedi, a été préféré à un site plus central. Il se trouve dans un quartier qui, ces dernières années, a connu une importante reconfiguration urbaine. Cette bibliothèque est encadrée par une petite équipe qui fonctionne extrêmement bien. Depuis son ouverture en 2016, son taux de fréquentation a progressé de 50% par rapport à l'ancien site.

Un commissaire demande comment l'on évaluera, au bout des trois ans, que l'expérience est ou non réussie.

M. Sardet répond qu'il conviendra d'observer ce qu'il en a été de l'usage des lieux, des emprunts, du succès des activités de médiation, etc. en regard des autres

jours d'ouverture du site. C'est surtout la fréquentation qui pourra donner des indications sur la réussite ou l'échec de l'expérience pilote. Il n'a pas budgétairement la possibilité de mener des enquêtes qualitatives plus poussées.

Un commissaire demande comment les bibliothécaires ont accueilli cette ouverture dominicale.

M. Sardet répond qu'il n'a pas mené de discussions sur ce sujet avec les collaborateurs, mais uniquement avec les cadres, vu qu'il serait fait appel à des employé-e-s extérieur-e-s. L'ouverture dominicale ne leur posait aucun problème de principe, mais il fallait plutôt être attentif aux moyens, aux équilibres et à l'organisation, points auxquels il a été extrêmement attentif pour préparer la mise en œuvre.

Un commissaire rappelle qu'il faudrait relancer le DCS, qui avait promis pour janvier de présenter à la CARTS un chiffrage pour une ouverture dominicale d'une bibliothèque de quartier sur chaque rive du lac. Il dit trouver dommage de boucler le travail sur la motion M-1239 sans ces chiffres. (Annexe: courrier de M. Sami Kanaan à la commission en complément à l'audition du 8 janvier 2018.)

Séance du 23 avril 2018

Une commissaire rappelle que, pour le Parti démocrate-chrétien, les craintes des représentants du personnel ont été exprimées. On les a entendus, on peut les rassurer. Des moyens supplémentaires pourront être mis en œuvre pour que la motion ait une réponse positive. La question du coût a également été abordée et deux propositions ont été étudiées, proposant soit l'ouverture de la Bibliothèque de la Cité, soit celle d'autres bibliothèques de quartier. Le Parti démocrate-chrétien soutient l'ouverture de la Bibliothèque de la Cité pour rendre le centre-ville plus vivant. C'est la bibliothèque la plus grande, avec un public large, grâce notamment à ses ouvrages en langues étrangères, son espace média au quatrième étage et ses espaces pour enfants et adultes. Il ne ressort certes pas clairement, d'après le discours du magistrat, un besoin d'ouverture le dimanche, mais c'est un biais car, selon elle, la question de l'ouverture du dimanche n'a pas été franchement posée au public. L'idée est d'attirer un public plus large et plus jeune, principalement les familles qui ont du mal à se rendre à la bibliothèque en semaine. La culture devrait être accessible à tous y compris le dimanche. C'est déjà le cas pour les musées et quelques installations sportives. Il semble donc cohérent que les bibliothèques soient ouvertes également. Il s'agit de garder la conduite de l'expérience pilote et de préciser qu'elle s'étend pendant la période d'hiver, soit environ du 15 octobre au 15 avril, à temps partiel sur la Bibliothèque de la Cité. Le Parti démocrate-chrétien propose donc la suppression de la première et de la troisième invite.

Un commissaire indique que, pour le Parti libéral-radical, cette motion va dans le bon sens et crée une ouverture intéressante. Pour elle, on ne peut s'opposer à une ouverture, même en sachant que le dimanche est un jour un peu délicat a priori, Genève a toujours été ouverte au niveau culturel, y compris ce jour-là. La Bibliothèque de la Cité est un symbole. On donne ainsi un signal fort en énonçant qu'on souhaite la voir ouverte le dimanche plutôt que de plus petites bibliothèques. Le Parti libéral-radical soutiendra cette motion.

Un commissaire indique que, pour le Mouvement citoyens genevois, du moment que la bibliothèque serait ouverte le dimanche, cela entraînerait l'ouverture de restaurants ou autres espaces aux alentours, ce qui créerait des animations autour de l'emplacement au fur et à mesure. La position du Mouvement citoyens genevois est de rester favorable à l'ouverture. Il rappelle que tous les scénarios présentés jusqu'à maintenant comportent des montants salariaux avec compensations du dimanche, et cela au même titre que pour les autres personnes travaillant le dimanche. Le Mouvement citoyens genevois soutiendra cette motion.

Un commissaire indique que, pour le Parti socialiste, cette motion soulève des questions intéressantes, surtout la question de l'extension de l'accès à la culture et celle d'une ouverture plus large au public, qui sont là des enjeux sur lesquels le Parti socialiste s'est toujours engagé. Mais cette motion pose aussi pas mal de problèmes. La commission du personnel indique qu'il faudrait plutôt unifier l'ouverture sur la semaine, en ciblant une ouverture les lundis, plébiscitée par le public, et élargir les ouvertures dans les quartiers, plutôt qu'ouvrir le dimanche à la Cité. La CP n'identifie pas le dimanche comme la meilleure journée pour l'animation. Une bibliothèque est un lieu prioritairement pour se cultiver, pas pour animer un quartier. La CP était opposée à ces ouvertures du dimanche, à cause du risque de déprofessionnalisation. En effet, une sorte de «service B» se mettrait en place le dimanche, avec des étudiant-e-s engagés au rabais. Un responsable de bibliothèque devrait pour sûr être présent, en plus des étudiants éventuels. Le Parti socialiste attend de voir les moyens que la droite va accepter de rajouter pour ouvrir ces bibliothèques. Pour le Parti socialiste, la première invite doit être supprimée. L'ouverture de la Bibliothèque de la Cité ne peut suffire à animer le quartier le dimanche. Le fait de proposer la Bibliothèque de la Cité est d'un point de vue fonctionnel ce qu'il y a de plus simple, mais du point de vue de l'extension du service public ce qu'il y a de plus dommage. Il conviendrait de remplacer «avec la Bibliothèque de la Cité» par la mention «dans un quartier» ou «dans plusieurs quartiers» dans un amendement.

Concernant la troisième invite, les implications financières et au niveau du personnel d'une telle ouverture méritent d'être mentionnées. Cela pourrait s'effectuer en supprimant le passage «en envisageant notamment la possibilité d'engager des étudiants pour le travail dominical» et en le remplaçant par «en partenariat avec les représentants du personnel et au moyen d'un crédit extraordi-

naire». La dernière invite serait alors la suivante: «de présenter au Conseil municipal le bilan de cette expérience pilote». Considérer les horaires de travail des usagers pour amener des personnes dans la bibliothèque, qui est aussi un lieu de culture, peut aussi être pris comme un intéressant défi à relever, mais il ne faut pas partir de l'a priori que les dimanches sont le jour cible. Le plus problématique pour le Parti socialiste est, outre la volonté d'ouvrir le dimanche sans tenir compte d'une étude qui démontre que ce jour n'est pas demandé par le public, le financement de ce projet pilote. Si la commission ne vote pas de crédit extraordinaire, le Parti socialiste ne votera pas cette motion, car cela conduira à diminuer d'autres domaines culturels pour un besoin non avéré. Ce serait un mauvais signal.

Une commissaire explique qu'Ensemble à gauche se positionne à la fois pour et contre cette motion et souligne que, tout en étant conscient qu'il faut vivre avec son temps et réaliste quant au fait qu'une évolution numérique a lieu et que les pratiques culturelles évoluent, il est attentif aux questions du personnel. Il faut donc partir sur un projet pilote. Il n'y a pas de budget attaché à cette motion. Il n'est pas possible de demander au personnel actuel d'effectuer un travail supplémentaire. Les bibliothèques de quartiers seraient peut-être plus adéquates que la Cité pour une éventuelle ouverture le dimanche. Elle précise qu'il est important de pouvoir honorer de vrais salaires. Il est aussi nécessaire d'avoir des personnes compétentes sur place pour parer aux situations imprévues ou urgentes. Un projet pilote pourrait donc être envisagé, mais sous certaines conditions. Ensemble à gauche s'abstiendra en commission.

La présidente indique la position des Verts, qui sont favorables à l'ouverture des bibliothèques, mais rappelle que le personnel n'est quant à lui pas favorable à cette ouverture. D'autres corps de métier travaillent le dimanche. Cela est donc possible, pour autant qu'il y ait des conditions cadres qui soient correctes. Elle est hésitante sur la mention du quatrième étage et de l'animation du quartier. S'il est vrai que le centre-ville est peu animé le dimanche, il faut également prendre en compte la proximité des habitant-e-s. Il y a des bibliothèques populaires dans des quartiers comme les Pâquis ou la Servette où une telle ouverture pourrait être plus utile. Elle est favorable à un projet pilote, qui est utile et nécessaire, également à une ouverture le dimanche, mais pour des bibliothèques de quartier plutôt que pour celle de la Cité. L'option la moins chère porte sur l'ouverture du quatrième étage de la Cité, pour une durée allant de novembre à avril, comprenant un bibliothécaire et deux étudiant-e-s. Il n'y aurait pas de prestation de prêts excepté pour les jeux vidéo, la presse dominicale y serait disponible ainsi qu'un conseil autour des prestations à distance et une action de médiation autour de nouvelles technologies, avec un atelier de recherches en ligne, le tout pour 65 000 francs (scénario 2). En l'état les Verts s'abstiendront en commission.

Un commissaire indique être, de manière générale, défavorable au travail le dimanche. Il précise qu'il s'agit là d'une question d'horaires, en particulier

au sujet d'une offre publique pour laquelle on engage du personnel affirmant être opposé à travailler le dimanche, qu'on obligerait à le faire malgré tout. Pour l'Union démocratique du centre, la motion est très imprécise, surtout au niveau des conséquences financières et des implications du personnel. Il s'interroge sur le projet pilote et demande s'il s'agit d'y ajouter une dépense ou si le montant sera pris sur les heures d'ouverture et sur le travail des employés. L'Union démocratique du centre indique donc se diriger vers un refus.

Vote du premier amendement du Parti démocrate-chrétien

L'amendement consistant à supprimer la première et la troisième invites de la motion est accepté par 13 oui (1 EàG, 4 S, 1 Ve, 3 LR, 2 DC, 2 MCG) contre 1 non (UDC).

Vote du deuxième amendement du Parti démocrate-chrétien

L'amendement consistant à modifier ainsi la deuxième invite: «de conduire une expérience pilote d'ouverture de la Bibliothèque de la Cité le dimanche après-midi du mois de novembre au mois d'avril» est accepté par 9 oui (2 DC, 3 LR, 2 MCG, 1 S, 1 Ve) contre 2 non (UDC, S) et 3 abstentions (2 S, 1 EàG).

Vote du premier sous-amendement du Parti socialiste

Il consiste à remplacer «Bibliothèque de la Cité» par «des bibliothèques dans un ou deux quartiers»: «de conduire une expérience pilote d'ouverture des bibliothèques dans un ou deux quartiers le dimanche après-midi du mois de novembre au mois d'avril».

Cet amendement est refusé par 7 non (2 DC, 3 LR, 1 UDC, 1 MCG) contre 6 oui (4 S, 1 EàG, 1 Ve).

Vote du deuxième sous-amendement du Parti socialiste

Il consiste à ajouter à la fin de l'invite «en concertation avec les représentants du personnel»: «de conduire une expérience pilote d'ouverture de la Bibliothèque de la Cité le dimanche après-midi du mois de novembre au mois d'avril en concertation avec les représentants du personnel.»

Le sous-amendement est accepté par 6 oui (1 EàG, 4 S, 1 Ve) contre 3 non (2 MCG, 1 LR) et 4 abstentions (2 S, 2 LR).

Vote du troisième sous-amendement du Parti socialiste

Il consiste à ajouter à la fin de l'invite déjà sous-amendée la mention «au moyen d'un crédit extraordinaire»: «de conduire une expérience pilote d'ouverture de la Bibliothèque de la Cité le dimanche après-midi du mois de novembre au mois d'avril en concertation avec les représentants du personnel et au moyen d'un crédit extraordinaire».

Le sous-amendement est refusé par 7 non (2 DC, 3 LR, 2 MCG) contre 7 oui (4 S, 1 EàG, 1 Ve, 1 UDC).

Vote de l'amendement du Parti socialiste

Il consiste à ajouter la deuxième invite suivante: «de présenter le bilan du projet au Conseil municipal, au terme de cette expérience pilote».

L'amendement est accepté par 14 oui (4 S, 1 EàG, 1 Ve, 2 MCG, 1 UDC, 3 LR, 2 DC).

Vote final de la motion telle qu'amendée par la commission

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de conduire une expérience pilote d'ouverture de la Bibliothèque de la Cité le dimanche après-midi du mois de novembre au mois d'avril en concertation avec les représentants du personnel;
- de présenter le bilan du projet au Conseil municipal, au terme de cette expérience pilote.

La motion M-1239 ainsi amendée est acceptée par 7 oui (2 DC, 3 LR, 2 MCG) contre 4 non (3 S, 1 UDC) et 3 abstentions (1 Ve, 1 S, 1 EàG).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de conduire une expérience pilote d'ouverture de la Bibliothèque de la Cité le dimanche après-midi du mois de novembre au mois d'avril en concertation avec les représentants du personnel.
- de présenter le bilan du projet au Conseil municipal, au terme de cette expérience pilote.

Annexes à consulter sur internet:

- Courrier de M. Sami Kanaan à la commission en compléments à l’audition du 8 janvier 2018
- Prise de position du personnel des bibliothèques municipales à l’audition du 2 octobre 2017
- Usages des bibliothèques du DCS: enquête auprès des usagers actifs et des non-usagers. Restitution des résultats principaux à l’audition du 4 septembre 2017
- Etude sur les usages des bibliothèques du département de la culture et du sport de la Ville de Genève – enquête auprès des usagers actifs et des non-usagers – Rapport du 8 juin 2017 en appui à l’audition du 4 septembre 2017
- Flyer «vos dimanches à la bibliothèque» (Lausanne) présenté à l’audition du 19 février 2018